

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 mai 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	13

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	WALLERICH Alain	GUINDT Philippe	SCHMIT Aurélie
MENEGHIN Gaël	SIVÉC Jean	VIEIRA Christophe	BIRCKER Delphine
IMMER Alain	VALANCE Bénédicte	SPASIEWSKI Michelle	WANDERNOTH Claire
	THILL Céline		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

OGER Isabelle Donne pouvoir à GAILLOT Philippe
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Objet : 2026 - 1032 Association Les Catt'Mômes Budget 2026, Approbation 2ème Acompte Provisionnel

Considérant l'appel de subvention de l'Association Les Catt'Mômes d'un montant de 12 378,60 € reçu par Email du 28 avril 2026 pour le 2ème acompte d'Accueil Périodique (APS), correspondant à 30% du budget APS 2026 (de 41 262,00 € pour Beyren-Lès-Sierck) ;

Considérant la convention, approuvée par le Conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes ;

Considérant le budget 2026 de l'Association Les Catt'Mômes transmis par Email du 13 février 2026 et approuvé par son conseil d'administration du 05 mars 2026 ;

Considérant la délibération 2026-1000 du 11 mars 2026, prenant en compte le budget 2026 de l'Association Les Catt'Mômes et autorisant le paiement du 1er acompte de 12 378,60 € pour l'Accueil Périodique (APS) correspondant à 30% du budget de 41 262,00 € pour Beyren-Lès-Sierck ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

- **Autorise le paiement du 2^{ème} Appel d'acompte 2026** tel que mentionné ci-dessus pour un montant de 12 378,60 € ; il est précisé que les crédits nécessaires sont pourvus au budget 2026, à l'article 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 28 mai 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT




Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 28 mai 2026

Le Maire,


